

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU LUNDI 8 avril 2019

L'an deux mille dix- neuf, le 08 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 27 mars 2019 s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CABIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LESPINASSE Chantal, LOMBARD Philippe, MIERMONT Sébastien, PASQUET Lydie, FOUCOEUR Jérôme, POINSON Yannick, HILLION Patrice, VIGIER Jean-Marie conseillers municipaux

ABSENTS EXCUSES : Raymond WEY, Florian PICADOU conseillers municipaux

Procuration de Raymond WEY à Lydie PASQUET
Procuration de Florian PICADOU à Pascal DUSSOL

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

Lydie Pasquet remercie la mairie pour les marques d'affection et de soutien qui lui ont été témoignées lors du décès de sa mère Marcelle PASQUET.

Le Maire fait respecter 1 minute de silence pour les décès de Marcelle Pasquet et de Jean Ussel qui ont beaucoup œuvré au sein de la commune ou du conseil municipal de DAGLAN.

ORDRE DU JOUR

1. COMPTE DE GESTION 2018

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2018, dressé par Madame la Trésorière Payeur de la Trésorerie de Sarlat, le conseil à l'unanimité déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2018, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2. COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Le Maire donne la parole à Marie-Hélène VASSEUR 1^{ère} adjointe qui présente le compte administratif 2018. Il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	523.437,21
RECETTES	572.367,67
Excédent	48.930,46

- SECTION INVESTISSEMENT		
DEPENSES	151.556,25	
RECETTES	117.269,92	
	<i>Déficit</i>	34.286,33

Résultat de l'exercice **14.644,13**

3. AFFECTATION DE RESULTAT

Le Maire propose d'affecter au compte 1068 (Recettes Investissement) l'excédent de fonctionnement d'un montant de 59.940,47 €.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

4. MONTANTS DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Lors de la commission des finances et des travaux réunie le 18 mars, le maire a proposé de donner un petit coup de pouce au théâtre (soit de 450 e à 500 €). Il propose également d'allouer au rugby pour cette année à l'occasion du centenaire du club une subvention de 1.000 € complémentaire.

Associations daglanaïses

- ADAC anciens combattants	100
- Amicale laïque des enfants de Daglan	400
- Chasse	350
- Club de gymnastique	350
- Club amitié daglanaïse	800
- Comité des Fêtes Essor Daglanais	4.100
- Entente Football Campagnac Daglan St Laurent	800
- La maison de la Pierre Sèche	1.000
- Los Bonas lengas	150
- Pêche Riverains du céou	200
- Rugby Club + subvention complémentaire	2.500
- Théâtre	500

11.250

Association Extérieures

- ALTHEA	100
- Déclîc	100
- Judo Club St Cybranet	100
- SPA	470
- Vin de Domme	80
- Pirate	100
- Foyer socio-éducatif Belvès	60

- AFM TELETHON	50	
- LIGUE DROITS DE L'HOMME	100	
- La Croix Rouge	100	
	1.260	= 12.510

A l'unanimité, les membres du conseil décident de prévoir à l'article 6574 en dépenses fonctionnement la somme de 13.000 € laissant 490 € de marge pour une aide exceptionnelle.

Jean-Marie VIGIER demande quelle est la situation du musée des vieux outils. M. le Maire lui répond qu'il va en parler plus tard dans les questions diverses.

5. DEMANDE SUBVENTION COLLEGE LA BOETIE

Le maire fait part de la demande du collège La Boétie d'une demande de subvention pour un séjour en Auvergne du 17 juin au 20 juin 2019 pour l'élève résidant sur la commune. Le coût total de la part de l'élève s'élève à 111.51 €.

A l'unanimité, le conseil décide de verser au collège La Boétie la somme de 50 €.

6. TAXE ASSAINISSEMENT 2019

Le Maire propose de maintenir la taxe qui s'établit comme suit :

- Tarif abonnement	38,76 € € TTC par semestre
- Prix au m3	0,45 € TTC

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de fixer le montant de la taxe comme ci-dessus.

7. TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2019

Le Maire propose de maintenir les montants des taux qui sont les suivants :

- Taxe habitation	11,80 %
- Taxe foncière	9,99 %
- Taxe foncière Non bâti	55,67 %

Montant attendu : 239.856 €.

A l'unanimité, le conseil vote à l'unanimité les taux annoncés ci-dessus.

Jean-Marie VIGIER signale que la communauté des Communes maintient le taux de ses taxes.

8. ACHAT TERRAINS LAMAGAT

Le Maire fait part de la proposition de Mme Marie LAMAGAT qui souhaite vendre à la commune un terrain :

- situé à « Pont de Fond de Maure » cadastré section AE N° 212 d'une superficie de 3.355 m² plantée actuellement de noyers faible densité,
 - et deux autres parcelles situées « Plateau de la Brugue » cadastrées section AT N° 61 d'une superficie de 629 m² et AT N° 105 d'une superficie de 6080 m²
- Elle demande un prix global de 5.000 €.

Jean-Marie VIGIER précise qu'il y a un locataire sur la parcelle AE N° 212 plantée de noyers. Il souhaite que ce locataire soit contacté pour voir s'il n'y voit pas d'inconvénient. Le Maire répond qu'il a déjà rencontré le locataire et qu'il n'est pas intéressé. Il lui sera toujours réservé le droit de Cueillette.

Sébastien MIERMONT s'inquiète de savoir si cela ne posera pas souci par rapport aux autres agriculteurs. Il se demande si c'est bien de récupérer ces 2 parcelles, que va-t-on en faire ?.

Le Maire répond que Marie LAMAGAT les vend qu'à une seule condition : si c'est la commune qui achète.

Le Maire précise que la parcelle au stade permettra d'agrandir le parking. Il faudra stabiliser un peu le sol, couper 2 gros arbres au bord du talus, côté toiture des vestiaires.

Le Conseil Départemental avait demandé l'élagage en bordure de la départementale. En accord avec la propriétaire et le fermier, la mairie en a déjà coupé un petit.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent l'achat de ces parcelles à Mme LAMAGAT au prix de 5.000 €, autorisent le Maire à confier le dossier à Maître Violaine POUSSOU Notaire à Sarlat et Daglan et à signer tous les documents se rapportant à cet achat.

9. RATIO AVANCEMENT DE GRADE MME FONGAUFFIER Sylvia

M. le Maire fait part de la proposition du CDG24 d'avancement au grade de Rédacteur catégorie B sans condition.

Il rappelle à l'assemblée qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Le maire propose à l'assemblée de soumettre à l'avis préalable du Comité Technique le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité d'un agent :

Sylvia FONGAUFFIER Rédacteur qui remplit les conditions depuis le 1^{er} janvier 2018.

GRADE D'ORIGINE	GRADE d'AVANCEMENT	RATIO PROMUS PROMOUVABLES
Adjt Adm Principal 1ère classe	Rédacteur	100 %

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

10 . RENOUELEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

Le Maire explique que le contrat PEC de Jean-Paul RIVAILLE arrive à échéance le 1^{er} mai 2019. Il propose un renouvellement pour une année à compter du 2 mai 2019 jusqu'au 2 mai 2020 aux mêmes conditions que le contrat précédent : 20 heures en PEC et 15 heures prises en charge par la mairie.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer les documents se rapportant à ce contrat.

11. BUDGET PRIMITIF 2019

Après avoir distribué aux élus le document de préparation du budget, le Maire explique les comptes en apportant des précisions sur l'investissement.

A l'unanimité, les membres du conseil votent le budget primitif 2019 équilibré en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT	663 805,69
INVESTISSEMENT	206 455,47

12. CONVENTION avec L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE 24 : CARTOGRAPHIE NUMERIQUE

La Communauté des communes a adhéré au service « Cartographie Numérique » de l'ATD 24 précisant que ce service est très utile tant pour la communauté des communes que pour les communes.

Cette convention a pour objet de mutualiser la mise en commun du logiciel de cartographie numérique nommé Périgéo. La communauté s'engage à régler chaque année à l'ATD24 la participation financière due. Les communes s'engagent à rembourser à la communauté des communes une partie de cette participation financière sur la base de 1€/habitant.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer cette convention.

13. CONVENTION AVEC L'ATD 24 : CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE A MAITRISE D'OUVRAGE

Le Maire a chargé l'ATD de rédiger le rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Assainissement Collectif (RPQS) pour les années 2016, 2017 et 2018 et de le saisir sur la base de données de l'observatoire National des Services d'eau et assainissement (SISPEA).

Le coût est de 270 € par an soit pour les trois années 810 € TTC.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le maire à signer la convention et acceptent de verser à l'ATD24 la somme de 810 €.

14. CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DU SDIS 24 AUX CONTROLES PERIODIQUES DES POINTS EAU INCENDIE (P.E.I.) ET A L'ELABORATION DES REGLEMENTS INTERCOMMUNAUX DE DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

La défense extérieure contre l'incendie (D.E.C.I.) désigne l'ensemble des moyens mis en œuvre pour assurer l'alimentation en eau des engins ou matériel de lutte contre l'incendie, par l'intermédiaire de Points d'eau incendie (P.E.I.) identifiés à cette fin sur le domaine public.

La convention proposée par le SDIS a pour objectif de procéder à l'identification des risques à prendre en compte, à inventorier les P.E.I. et de fixer leurs modalités de contrôles.

Dans le cadre du nouveau règlement départemental, les vérifications des P.E.I. doivent être réalisées comme suit :

- une reconnaissance opérationnelle obligatoire tous les 2 ans par le SDIS (gratuit)
- un contrôle technique (pression/débit/accessibilité) obligatoire (payant) tous les 2 ans, réalisé soit par un prestataire privé, ou par conventionnement avec le SDIS.

M. le Maire propose le conventionnement avec le SDIS.

La participation aux frais pour le service demandé relatif à ce contrôle technique est de 20 € par point d'eau incendie. Daglan en dispose de 12 soit 240 € tous les deux ans.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer la convention avec le SDIS dans les conditions ci-dessus énoncées

15. PARTICIPATION FINANCIERE AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR L'ANNEE 2019-2020 REGION NOUVELLE- AQUITAINE

Monsieur le Maire fait part de la mise en place d'un nouveau règlement de transport scolaire en Nouvelle-Aquitaine pour la rentrée scolaire 2019, notamment la nouvelle politique

tarifaire qui harmonise tous les tarifs en fonction du quotient familial, que ce soit pour le 1^{er} cycle (maternelle et primaire) ou le 2^{ème} cycle (collège et lycée).

Au vu des nouveaux tarifs appliqués à notre prochaine rentrée, le conseil municipal doit déterminer la modulation, c'est-à-dire la participation financière pour chaque tranche de tarif déterminée en fonction du quotient familial.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

* décide d'appliquer la modulation suivante pour les tarifs 2019-2020 avec une participation maximale de 70,00 €.

	T1 (QF 0 0 450 €)		T2 (QF 451 à 650 €)		T3 (QF 651 à 870 €)		T4 (QF 871 à 1 250 €)		T5 (QF > 1 250 €)	
	Tarif	Modulation	Tarif	Modulation	Tarif	Modulation	Tarif	Modulation	Tarif	Modulation
DP	30€	15€	50€	25€	80€	40€	115€	57,50€	150€	70€
Interne	27€	13,50 €	45€	22,50€	72€	36.00€	103.5€	51,75€	135€	67,50€

	Tarif	Modulation
NAD	195€	70€
Navette RPI	30€	40€

* autorise le maire à effectuer toutes les formalités administratives nécessaires à la mise en oeuvre de cette décision.

16. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU VEHICULE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD

Jean-Marie VIGIER annonce le projet de bus mis en place par la communauté des communes. Il demande où en est-il sur Daglan ?. Le maire répond que la chargée de mission va envoyer un nouveau prospectus. La commune cherche un chauffeur. Une convention régit la mise à disposition des communes membres de la communauté de communes d'un véhicule 9 places qui aura pour vocation prioritaire le transport dans la région de leurs administrés.

Le car partira des Vitarelles vers Sarlat Place Pasteur. Il passera par Saint Laurent la Vallée Parking de la salle des fêtes, ensuite Saint Pompon Place de la Mairie et Daglan parking de la salle des fêtes. Les dates arrêtées pour les participations des communes s'établissent comme suit :

- vendredi 14 juin : Saint-Pompon
- Vendredi 28 juin : Daglan
- Vendredi 13 septembre : Saint-Laurent-La-Vallée
- vendredi 27 septembre : Saint-Pompon

La commune fournira son contrat d'assurance, remplira la fiche de renseignements pour les conducteurs qui fourniront leur permis de conduire.

A l'unanimité, les membres du conseil autorisent le Maire à signer la convention telle que présentée.

17. QUESTIONS DIVERSES

- Patrice HILLION soulève le problème d'un membre de l'association PIRATE qui a poursuivi un administré jusque chez lui en le menaçant d'avoir voulu écraser son chat.
- Yannick POINSON présente le problème qui se pose à l'association de chasse daglanaise : Jean-Marc BESSE est propriétaire de l'extension de la cabane de chasse au lieu-dit « Pratmigier ». Il a décidé sans préavis de mettre l'association dehors car il a été écarté par les chasseurs. L'association est en péril car pour faire partie d'une ACCA, il faut posséder un local avec une chambre froide. Le Maire demande si un agrandissement ne serait pas possible sur un côté. Yannick POINSON répond négativement. Il rappelle que l'eau et l'électricité sont réglées par la Mairie. Yannick POINSON précise que l'ACCA cherche une solution pour trouver un nouveau terrain. Le Maire prendra contact avec le Président pour aider à trouver une solution.
- Le Maire relate l'incident lors de l'assemblée générale des Aînés Ruraux. La Présidente a mis les élus dehors estimant que ceux-ci ne sont pas invités à l'AG. Seuls les adhérents sont invités. Le Maire déplore son comportement inadmissible et pense que la porte est ouverte à tout le monde et bien évidemment à l'adjointe en charge des associations communales. Toutes les associations qui sollicitent une subvention municipale doivent fournir en mairie annuellement le récépissé de déclaration en sous-préfecture, les statuts et le dernier compte-rendu de l'AG.
- Musée des Vieux Outils : Le maire explique qu'il a reçu un courrier recommandé de M. WESDIJK Rudolf (fils de M. WESDIJK Bart décédé) qui affirme que les différentes conventions passées entre la commune et son père ne sont pas légales et qu'il compte faire estimer cette collection par un commissaire-priseur. Le Maire l'a reçu en rendez-vous en mairie et lui a expliqué qu'il remettrait les outils si celui-ci produisait un inventaire. Il a fourni une liste de photos d'outils exposés dans le bâtiment actuel du restaurant la cantine, il y a plus de 20 ans. Depuis, plusieurs personnes ont fait don de leurs outils. Il est donc difficile de répertorier la collection de M. WESDIJK. Un rendez-vous a eu lieu au Musée avec le commissaire-priseur, le notaire et les élus. Le Maire aurait aimé que Jean-Marie VIGIER soit là. Président de la Pierre Sèche depuis plus d vingt ans, il aurait pu apporter son aide. M. Magnanou René ancien Trésorier des Amis des Vieux Outils Et M. Philippe LOMBARD conseiller municipal étaient présents. Il n'a pas ouvert le local car aucune liste d'outils appartenant à M. WESDIJK n'a été fournie.

Le Maire ne comprend pas qu'il ne respecte pas la parole de son père. Il n'a pas apprécié la démarche. Un inventaire d'après les vieilles photos sera fait. Il préfère que les enfants WESDIJK reprennent la collection d'outils et va dénoncer la convention.

- Jérôme FOUCOEUR intervient : Pourquoi Sébastien MIERMONT ne pourra pas se brancher sur le nouvel assainissement prévu à Saint-Martin et que Mme FARRAL trouve trop cher les travaux à réaliser pour se connecter.

Le Maire lui répond que pour Sébastien MIERMONT, il se trouve trop bas et pour Mme FARRAL que le jour où les travaux seront faits, elle aura deux ans pour réaliser les siens. Mais actuellement, les devis attendus sont plus élevés que prévu.

- Thierry CABIANCA fait le point sur les travaux effectués par les employés communaux pour ce 1^{er} trimestre 2019 :

- * dépose des illuminations mi-janvier
- * travaux au pigeonnier du Couvent : pose du plancher et rejointoiment
- * consolidation de 3 poteaux de la main courant du stade municipal
- * mise en place de la 2^{ème} caméra de surveillance au stade
- * stade : réfection bâti du massif, abattage et coupe d'un noyer limite départementale
- * station épuration : nettoyage du digesteur (taille lierre et rosier)
- * aspiration des boues et nettoyage des ouvrages par l'entreprise GARRIGUE
- * changement de 60 portes en bois des coffrets électriques par la Sté Allez en fibro-ciment
- * changement d'ardoises sur le clocher de l'église par l'entreprise SOUGNOUX
- * réparation du tout-à-l'égout par l'entreprise FOUCOEUR Avenue de la Gare
- * tabouret en bas du mur de la pétanque et raccordement au WC NEGRIER
- * reprise du muret de la gare
- * voirie : nettoyage du tout le bourg, Puits de Barbe (balayeuse, brûleur). Les trottoirs sont en mauvais état dans le quartier du Pont et Haut du Bourg.
Il faut prévoir le remplacement d'une douzaine de bordures de trottoir autour de la place de la Liberté
- * Scellement plaque tout-à-l'égout Rue de la République
- * Pose castine avec chaux Chemin La Levade
- * Pose enrobé et coupe herbe au centre de la route Pech d Cayre à La Brande
- * entretien arbres pétanque : taille et broyage des branches à faire tous les 2 ou 3 ans et dépose dans les massifs
- * Les copeaux des branches taillées des arbres de La Levade ont été répartis pour le paillage des massifs de la pétanque, du Thé Vert et de la place de la Victoire
- * taille arbustes aire de la Levade. Mousses et lierres retirés des murets
- * pose lambris et appuis fenêtres au WC de La Levade, tables et bancs rénovés
- * taille et traitement des buis contre la pyrale église et rue de la Carderie
- * taille des vignes et treilles et bêchage
- . entretien des bandes au foirail : 2 passages de motoculteur. Plus de jachère. Le Conseil Départemental va présenter un projet avec des arbustes et des vivaces

- . remerciement à Sébastien MIERMONT qui a donné le fumier pour le jardin partagé et les massifs
 - . arrachage de la sapinette place Abbé Guillaume Delfaud
 - * tontes et débroussaillage des fontaines de la Naudonie, de Caumont et Daglan
 - * fontaine de Paulhiac les arbres qui menacent de tomber sont des petits arbres
 - * tonte et débroussaillage du chemin du Peyruzel et du penchant
 - * aménagement de l'aire de fitness : terrassement a été effectué par l'entreprise FOUCOEUR
- L'entreprise MEFRAN a coulé les plots
- * achat matériel : groupe électrogène, enrouleur pour le stade

Lydie PASQUET signale que le banc à la Fontaine est abîmé. Les planches s'en vont.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, ont signé les membres présents.